



Emballage des ordinateurs portables Ciara
(Option d’emballage en vrac)

DOC.#: PR_HYP_QA034_Rev.01

Table des matières

1.	OBJECTIF	2
2.	PORTÉE	2
3.	DÉFINITIONS	2
4.	RESPONSABILITÉS	2
5.	DESCRIPTION	2
6.	RISQUES ET POSSIBILITÉS	3
7.	RÉFÉRENCES	4
8.	HISTORIQUE DES MODIFICATIONS	4

1. OBJECTIF

Cette procédure a pour objectif de décrire la politique d'emballage en vrac des ordinateurs portables Ciara par une présentation des différents processus et instructions. La directive DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) vise à réduire les déchets provenant des équipements électriques et électroniques et à améliorer les performances environnementales de tous ceux qui sont impliqués dans le cycle de vie des équipements électriques et électroniques.

2. PORTÉE

Cette procédure a pour but d'aider les clients à prendre des décisions éclairées concernant la méthode d'emballage à privilégier pour les ordinateurs portables Ciara qu'ils acquièrent. Ciara Technologies offre la possibilité de choisir entre l'emballage individuel et l'emballage en vrac pour tous les ordinateurs portables Ciara achetés par l'intermédiaire de Ciara/Hypertec. Les clients seront informés de ce programme au cours du processus de révision du contrat.

3. DÉFINITIONS

DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

4. RESPONSABILITÉS

Le service des ventes, en collaboration avec l'AQ (Assurance Qualité), est responsable de la mise à jour de cette procédure.

5. DESCRIPTION

Les ordinateurs portables Ciara peuvent être emballés individuellement ou en vrac. Pendant la révision du contrat, le client sera informé qu'il peut choisir l'emballage en vrac, comme principale méthode, si la quantité requise est de cinq (5) unités ou plus.

Pour les quantités inférieures à cinq (5) unités, l'emballage individuel sera applicable. Si la quantité est supérieure à cinq (5) unités, la principale option d'emballage proposée sera l'emballage en vrac. Il convient de noter qu'il n'y a pas de différence de coût entre l'emballage individuel et l'emballage en vrac.

Le client conserve le droit de décider, en dernier ressort, du mode de transport qu'il préfère.

Le processus de traitement des commandes pour les emballages en vrac suit les étapes suivantes:

- a) L'acheteur institutionnel peut entrer en contact avec un chargé de comptes directement, ou un chargé de comptes peut prendre contact avec lui. L'acheteur institutionnel peut également accéder à l'Extranet de CIARA (ciaratech.com) pour choisir le modèle de produit désiré ainsi que d'autres

composantes. Ce premier contact peut résulter de diverses situations, telles qu'une communication directe avec le chargé de comptes, une interaction sur un site Web, du matériel promotionnel, une réponse à une demande de proposition (DPP), la participation à une foire commerciale ou une référence d'un autre client.

- b) Au cours de cette communication, l'acheteur institutionnel sera informé et encouragé à prendre en considération les options d'emballage en vrac, le cas échéant, pour les modèles de produits sélectionnés et tous les composants externes tels que les claviers et les souris. Lors de cette discussion, le chargé de comptes clarifiera les exigences de l'acheteur en matière de livraison et abordera les éventuelles limitations concernant la quantité et les dimensions de l'emballage.
- c) L'équipe des ventes de Ciara fournira un devis estimatif officiel au client, précisant le type de services d'intégration, d'emballage et de services d'expédition requis.
- d) L'acheteur institutionnel révisé et accepte le devis estimatif qui lui est proposé.
- e) L'acheteur émet un bon de commande (PO) à Ciara, faisant référence au devis accepté.
- f) Ciara vérifie les informations ou les spécifications relatives à l'emballage en vrac.
- g) Ciara s'assure que l'emballage en vrac est disponible lors de la dernière phase de production, répondant ainsi aux exigences du client en matière d'emballage en vrac.

Les emballages de Ciara sont fabriqués à partir de matériaux 100 % recyclés et sont entièrement recyclables. Sur demande, Ciara récupère tout matériel d'emballage, que ce soit un emballage individuel ou un emballage en vrac. Pour plus de détails sur ce programme, veuillez contacter le service à la clientèle en visitant le site <https://ciaratech.com/contact/>.

- a) Description du programme: L'emballage des ordinateurs portables est applicable partout dans le monde.
- b) Portée du programme : Le programme s'applique à tous les clients, y compris les gouvernements, les établissements d'enseignement et les acheteurs institutionnels.
- c) Frais relatifs au programme : Le programme est gratuit.
- d) Ciara offre gratuitement la reprise des matériaux d'emballage sur demande.
- e) Volume d'achat admissible : Aucune restriction, à l'exception d'un minimum de cinq (5) unités pour les emballages en vrac.
- f) Frais d'expédition : Ils sont inclus dans le prix du système PC.

6. RISQUES ET POSSIBILITÉS

Conformément au registre des risques liés aux processus.

7. RÉFÉRENCES

IEEE Std 1680.1™-2018 - Norme IEEE pour l'évaluation de la responsabilité environnementale et sociale des ordinateurs et des écrans

PL_HYP_SC003_Politique de responsabilité de la chaîne d'approvisionnement

Directive 2015/863 de l'Union européenne (U.E.), connue sous le nom de RoHS 3

Guide RoHS: <https://www.rohsguide.com/rohs3.htm>

Le présent document contient d'autres références applicables.

8. HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

RÉV.	DATE	MODIFICATIONS	CRÉÉ PAR/MODIFIÉ PAR	APPROUVÉ PAR
01	18-12-2023	Création	Anizio N.	Ali K.